

Béatrice, enseignante spécialisée sur poste E à Saint-Ouen,

Vous enseignez sur un poste E (remédiation à dominante pédagogique) depuis 4 ans, pouvez-vous préciser quel a été l'impact de l'application de la loi de 2005 sur votre mission et votre environnement ?

Avant d'assumer ce poste, j'étais adjointe. Aussi, ai-je pratiqué des inclusions d'enfants, si je puis m'exprimer ainsi, avant la loi.

Depuis que je suis sur un poste E, mon intervention se situe le plus souvent en amont du PPS¹. Je peux intervenir auprès d'enfants pour lesquels au bout d'un certain temps nous nous interrogeons sur le fait de monter un dossier MDPH². J'ai mon pôle d'aide pour les enfants en difficulté(s), en grande(s) difficulté(s) qui fonctionne avant que le PPS ne soit installé. Je pense à une enfant qui a été orientée en CLIS³, 2 ans après un suivi poste E. Je travaillais trois fois par semaine avec elle. Il y avait deux temps en regroupement et un temps en classe pour lui permettre, soit d'essayer de réinvestir, soit de reprendre sa place au sein du groupe. Ce temps en classe n'a jamais dépassé une heure. C'est lourd pour l'enseignant 3 heures avec le poste E dans la classe à cause du bruit généré par les échanges enseignant spécialisé/élève. Ce n'est pas forcément bien vécu. Et puis aussi, l'enseignant spécialisé a besoin d'un temps particulier avec l'enfant pour un retour sur le « *Comment tu as fait ?* », même si on garde toujours un lien avec la classe.

Une fois que le PPS a été instauré, très souvent associé à la participation d'une auxiliaire de vie scolaire, à ce moment-là les enseignants me demandent beaucoup moins d'intervenir pour des raisons pratiques. Quand l'AVS⁴ est en classe et que je dois sortir l'enfant, c'est un peu compliqué. Me faire intervenir dans la classe en plus de l'AVS au niveau de l'organisation pour l'enseignant c'est aussi difficile. C'est trop lourd pour les enseignants. Ils ont beaucoup de mal et je peux l'entendre. Ils ont déjà l'AVS : en général au moins un mi-temps dans la classe, 9 heures, voire 13 heures. Aussi, avoir en plus le poste E au niveau des aides cela devient très compliqué. Nous l'avons pratiqué au début. Des questions se posent : comment se positionner les uns par rapport aux autres ? Quelle est la place de l'AVS ? Celle-ci peut se sentir un peu inutile. Comment trouver du temps pour pouvoir lui expliquer ce qu'on aimerait faire ? Déjà avec l'enseignant ce n'est pas simple de monter le projet. Donc, nous avons fini par abandonner l'aide E⁵ lorsque l'AVS était présente, car cela ne se passait pas très bien.

Pendant quelque temps, je peux continuer à aider l'enfant. Ce peut être une fois... deux fois, mais alors c'est toujours en regroupement. Mais, généralement lorsque l'AVS est présente, l'enseignante me demande de ne plus prendre l'enfant. Et puis nous mettons d'autres priorités. Tous les enfants que l'enseignant souhaiterait que je suive ne le sont pas !

Cependant, quand le PPS est posé, mais qu'il n'y a pas d'AVS alors, j'accompagne cette situation. Cela relève le plus souvent d'aménagements. J'interviens alors en tant que soutien à l'enseignant, en tant que personne-ressource. Je pense à une élève dyspraxique. Le diagnostic

¹ PPS : Projet personnalisé de scolarisation.

² MDPH : maison départementale des personnes handicapées.

³ CLIS : Classe pour l'inclusion scolaire

⁴ AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire

⁵ Aide : aide spécialisée à dominante pédagogique

est posé, mais non assorti d'un PAI ⁶ ou d'un PPS. Je vais plus aider à trouver des aides, des outils pour la classe. Mais je peux aussi la prendre en regroupement en fonction de ses besoins.

J'ai aussi le rôle de personne-ressource pour écrire le GEB (Guide d'évaluation des besoins) et le GEVA-Sco ⁷ avec l'enseignant concerné.

J'aide parfois certains parents pour la partie administrative. Pour certains parents ce n'est pas facile. On peut le faire en Équipe éducative ; mais très souvent, on prend un rendez-vous avec la famille, l'enseignant et la directrice. Celle-ci me sollicite uniquement lorsque je connais l'enfant. Nous écoutons mieux la famille.

Je peux participer aussi aux ESS lorsque c'est un enfant que je connais. C'était plus vrai à mes tous débuts. Il y a deux, trois ans, j'ai aidé deux enfants pendant deux ans avant que le PPS ne soit posé et même après qu'il soit effectif. Donc là, j'assiste aux ESS qui ont lieu une à deux fois par an quand je connais bien l'enfant, que je l'ai aidé, sinon je n'y assiste pas.

Si nous revenons au travail en amont qui précède la demande de dossier MDPH. Avez-vous un protocole établi : diagnostic, évaluations des besoins, etc. ?

Évidemment cela dépend des situations. Quand l'enseignant pointe une difficulté durable, importante, on en parle ensemble. Une demande d'aide est posée. J'interviens alors et là, j'évalue les besoins particuliers de l'enfant. Si des éléments m'alertent (ce peut être un TSL – trouble spécifique du langage – par exemple), j'en parle avec le psychologue scolaire. On voit ce qui est le mieux. Quand la difficulté s'installe, quand il est constaté quelque chose qui relève d'un PPS, on peut demander un diagnostic médical en lien avec le médecin scolaire, un bilan psychomoteur... Le PPS va être proposé petit à petit à la famille. Il y a un travail en amont nécessaire. Quand les parents sont prêts à accepter cette notion de handicap, le dossier est monté. J'aide l'enseignante. Nous échangeons sur nos observations et remarques. C'est le rôle du maître E. Cela pointe un vrai travail de collaboration. L'enseignante va préciser comment est l'enfant dans la classe. De mon côté, ce sera plus, comment il fonctionne, sur les aides qu'elle peut lui apporter, comment l'enfant peut gérer tout ça. Le psychologue scolaire intervient aussi. Nous croisons donc des regards.

Pensez-vous que la reconnaissance MDPH permet de clarifier certaines situations d'élèves suivis par le poste E ?

La démarche permet de poser la situation plus sereinement parce que les parents sont très sensibles au fait que leur enfant puisse bénéficier d'une aide humaine et/ou d'une aide médicale en partenariat avec l'école. En fait, avant que cette loi passe, j'ai le souvenir que les enfants reconnus handicapés étaient très vite un peu mis de côté. Ensuite, quand la loi est passée ; cela a été assez frontal. On a eu beaucoup d'inclusions mal gérées parce que c'était nouveau. Aujourd'hui, c'est un peu plus posé. On sait qu'il y a cette possibilité qu'est la reconnaissance du handicap. Mais, en même temps, cela devient un peu pervers. On a tendance à trop médicaliser et dire par exemple : « *il a des difficultés en écriture, il fait beaucoup de confusions donc c'est une dysorthographe* ». Alors on pense à l'envoyer faire un bilan à Garches. Il y a aussi en dehors de cette loi, le dépistage TSL systématique en

⁶ PAI/ projet d'accueil individualisé

⁷ GEVA Sco : guide d'évaluation scolaire

Grande Section de maternelle qui porte le même travers. On ne sait pas comment l'enfant peut évoluer, s'adapter. Quelquefois, il suffirait de savoir que tel enfant a telle grande difficulté dans un domaine pour penser à un aménagement et pas forcément à une AVS. Ce n'est pas toujours la solution. C'est donc l'effet pervers de la loi : trop médicaliser une situation, sachant qu'une fois que le dossier est fait, c'est comme si tout était réglé. On obtient une AVS mais on ne sait pas vraiment quoi lui demander. Elles ne sont pas toutes formées. Par rapport à l'accompagnement, on a un peu tous tendance à se mettre en recul par rapport à des situations que peut vivre l'enfant. Ce qui n'est pas forcément une bonne chose. L'enseignant est soulagé. Il a une AVS. Il est vrai que ce sont des enfants qui demandent beaucoup de temps. Le maître E se dit : « *Il y a un relais, on n'a plus à " soulager l'enseignant " »*. Ainsi, apportons-nous véritablement l'aide ou tout du moins l'accompagnement nécessaire ? C'est peut-être le travers.

Pourtant, à travers tes propos le poste E temporiserait des décisions ?

La pression du temps est très forte. Il faut que le dossier MDPH soit monté très vite. C'est quelquefois gênant. Le poste E permet de temporiser, de prendre du temps. En CP, par exemple il y a des demandes pressantes. On se laisse du temps. Cela se passe bien si je prends l'enfant, si je l'aide, car cela favorise les regards croisés. Ce n'est pas « *Débrouille-toi !* ». C'est plus compliqué quand la famille est en désaccord, n'est pas prête pour le PPS. Alors, il faut entendre l'enseignant pour qui c'est compliqué, la famille pour qui ce n'est pas facile et continuer l'aide tout en sachant qu'il y a des limites à ce travail. Je n'ai pas forcément les compétences qui correspondent au handicap. Là, c'est compliqué.

Pourriez-vous définir des éléments freins à l'application de la Loi ?

La scolarisation en milieu ordinaire peut être assez violente. L'inclusion n'est peut-être pas la solution pour tous les enfants. Je pense à une enfant dont le diagnostic de trisomie a été posé. Le dossier a été difficile à monter pour des raisons très personnelles à la famille. Un accompagnement a été mis en place, mais elle semble avoir difficilement trouvé sa place au sein du grand groupe. La classe, avec son effectif chargé, ce n'est pas forcément répondre à ses besoins. Il faudrait un petit peu plus de souplesse. Une scolarité à temps plein ne convient pas à certains enfants par exemple. Si je reviens sur cette enfant elle a l'âge d'être en CM1 et elle est en CE1. On vient juste d'apprendre qu'elle va aller en IME⁸ l'année prochaine. On a tous l'impression que c'est une souffrance pour cette petite. Peut-être qu'on se trompe. Mais, elle est très isolée. Elle n'est pas du tout dans le collectif. Cependant, il est important que ces enfants aient une place dans une classe. Mettre une étiquette sur tous les enfants est très dangereux. Donc, c'est très bien qu'ils passent par cette phase-là, mais il faut rester vigilant. L'attente peut être trop longue. Une ESS une fois par an, c'est parfois peu. Il faut attendre le passage en commission. Si on constate que l'enfant est en souffrance ; il peut se passer de six à neuf mois avant qu'une nouvelle décision soit prise concernant une adaptation. On a l'impression d'une grosse machine. Nous sommes sur de l'humain et cependant, il faut rentrer dans des cases pour le dossier.

Des éléments positifs ?

Déjà la première chose la plus importante c'est que tous les enfants peuvent être scolarisés ce qui n'était pas forcément le cas auparavant. Le fait que ce soit une question de droit amène à

⁸ IME : Institut médico éducatif

ce qu'il n'y ait pas de question. C'est peut-être vécu comme imposé, mais maintenant ce n'est pas renégociable.

Ce qui est aussi positif, c'est le fait qu'ils soient en classe ordinaire ; souvent on ne met pas l'aspect médical en premier. On considère plus l'enfant que sa pathologie. C'est bien. Cela peut favoriser une socialisation plus facile par rapport au fait d'être en institut trop tôt peut-être. Par ailleurs, cela ouvre le regard de l'adulte. Cela permet plus d'indulgence et de tolérance. Cela m'a beaucoup apporté en tant qu'adjointe et maître E. Je me rends compte de la difficulté et des besoins qui sont très personnels, très différents d'un enfant à l'autre. Apprendre la différence c'est nécessaire aussi pour l'adulte. On parle souvent de la richesse de l'inclusion pour les autres élèves dans une même classe. Pour l'adulte cela apporte aussi.

Nous n'avons pas évoqué le socle commun. La référence à celui-ci est-elle une aide au suivi de ces élèves ?

Le socle reste le fil conducteur. Cela permet de situer un enfant par rapport à un attendu. C'est un guide. La seule chose qui me gêne c'est lorsqu'il faut remplir le GEVA-Sco. C'est un peu compliqué de mettre l'enfant dans une case. Mais, au sein d'un groupe classe ; c'est un repère, un attendu pour tous. Ce n'est pas parce qu'un enfant a un PPS, qu'il ne peut entrer dans ce cadre. Le temps a montré qu'à partir du moment où un enfant était dans une classe c'était un élève, comme les autres, avec des besoins particuliers certes, mais avec les mêmes visées que pour les autres. Après chacun pourra atteindre ou non ces visées. Mais on peut mesurer les avancées, les progrès.

Si vous aviez à formuler des éléments pour que cela fonctionne mieux ?

De mon point de vue de maître E, c'est la formation de tous les enseignants qui reste fondamentale. Pour certaines situations, personnellement je cherche sans toujours trouver l'aide adaptée. On cherche comment répondre aux besoins d'un enfant par rapport à un autre. Parfois, on aurait besoin d'un autre regard, d'une autre aide encore. On peut améliorer ce travail. Il y a des réponses que l'on n'a pas. On peut être perdu. On bricole. Ce besoin existe pour tous les enseignants. Besoin qu'on nous aide dans la recherche de réponse. Quelquefois, on se sent seul. L'intérêt d'échanger autour des pratiques : « *Essaie comme ça, etc.* ». Ces temps d'échanges, d'apports nous manquent.